

Mende, le 01/03/2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

## Contrôles routiers de stupéfiants au volant

Les effets négatifs de la consommation de stupéfiants sur la conduite d'un véhicule sont encore sous-estimés voire ignorés par les automobilistes. Ils peuvent être pourtant fatals au volant. Selon l'observatoire de la sécurité routière, chaque année, 700 personnes sont tuées sur les routes de France dans un accident impliquant un conducteur ayant consommé des drogues, soit 21% de la mortalité routière.

Entre 2018 et 2021, la consommation de produits stupéfiants a été responsable en moyenne de 16% des accidents mortels en Lozère.

Sur cette période, les contrôles des forces de l'ordre révèlent que 19% des dépistages de stupéfiants sont positifs.

La lutte contre la conduite sous l'emprise de stupéfiants est une des priorités des forces de l'ordre en Lozère. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, 167 opérations de contrôles routiers liés à la conduite sous l'emprise de stupéfiants ont été conduites. Sur 382 dépistages effectués, 31 se sont révélés positifs.

Il est rappelé que lors d'un contrôle routier, les forces de l'ordre (police, gendarmerie) sont fondées à effectuer un dépistage de consommation de drogues à titre préventif, même en l'absence d'accident ou d'infraction. En cas d'accident corporel, ce dépistage est systématique et obligatoire. Pratiqué sous la forme d'un test salivaire, il permet de détecter les différents types de substances en quelques minutes.

Celle ou celui qui refuse de se soumettre aux vérifications encourt :

- jusqu'à 4 500€ d'amende,
- jusqu'à 2 ans de prison,
- le retrait de 6 points sur son permis,
- jusqu'à 3 ans de suspension de son permis.

Direction des services du cabinet

Tel: 06 74 57 49 65

Mél: pref-communications@lozere.gouv.fr

Service départemental de la communication interministérielle

2, rue de la Rovère 48005 Cedex Mende